

Archives Départementales du Var

Espace numérique pour la classe

Références du document

Titre : « Rôle de 74 esclaves provençaux échangés ou rachetés à Alger par le sieur de Trubert »

Date : 25 juin 1668

Nature : Acte notarié

Cote : 3 E 4/103 f°774. Notaire Renoux Arnaud.

Intégration pédagogique

Niveau de classe concerné : Programme de 4ème

Place dans le programme : Ce document s'intègre dans la partie consacrée à l'esclavage.

B. O spécial n° 6 du 28 août 2008, thème 3 : les traites négrières et l'esclavage. Capacités : raconter la capture, le trajet et le travail forcé d'un groupe d'esclaves.

Problématique(s)

- En quoi l'esclavage répond-il pour le pouvoir politique à un besoin de main d'œuvre qualifiée ??

Transcription

L'an mil six cens soixante huit et le vingt cinquième jour du mois de juin après midy, pardevant nous notaire royal héréditaire à Toulon, soussigné, est compareu en personne Monsieur André-François Trubert, commissaire général de la marine et envoyé par sa majesté en Algiers pour l'exécution d'un traité de paix, lequel

nous a requis voulloir incérer dans nostre registre le roolle des esclaves provençaux racheptés ou eschangés aud[it] Algiers, pour servir à qui de droit et y avoir recours en cas de besoin, de la teneur suivante.

Premièrement :

Du Martigues.

Alexandre Le Gay, eschangé ; Jacques Lupin, eschangé ;
Claude Bartellemy, eschangé ;

Allexandre Luquet ; coust	277 escus ¹
Sauvaire Abeilles	216
Antoine Ferry	216
Jean Bureau	272
Georges Colombard	288
Domergue Vivet	216
Joseph Boureau	211
Total	1696

La Communauté a fourny 1000 escus et en doibt 696.

De Marseille.

Antoine-Pierre Garret, eschangé ; Jean-Baptiste Brun, eschangé ; Jean-Pierre Garret ; coust	205 escus
Guillaume Benet	260
Antoine Cabriel, charpentier	458
Ollivier Saume, charpentier	370
Constans Girard, charpentier	469
Bernard Rimbaud	370
François Argarier	143
Antoine Casteau	143
Total	2418

Marseille a fourny 1400 escus et en doibt 1018.

D'Arles.

Pierre Sabatier	230 escus
-----------------	-----------

La communauté n'a rien fourny.

¹ 1 mulet vaut environ 33 écus et 1 brassier gagne environ 50 écus/an

De Marignane.

Pierre Béraud	172 escus
La communauté a fourny 200 escus.	

De La Ciotat.

Jacques Jullien, coust	205 escus
Pierre Brun	239
Louis Fabre	240
Charles Bellot	260
François Brangnier	277 escus
Louis Suquet, 425 escus, sur quoy il en a fourni 100, reste	325
Jean Suman	295
Joseph Arnaud	247
Jean Revel	271
Jean Beaussier	315
Antoine Bellot	400
Louis Long	260
Lange Suman	278
Louis Darbès	315
Pierre Toulignan	700
Pierre Camon	205
Jean Laget	183
Jean Plasse	313
Guillaume Jaubert	215
Guillen Jaubert	200
Total	5693

Honoré Olivier, rachepté par Monsieur le Consul.
La communauté n'a rien fourny.

De Cassis.

Reymond Brémond, coust	260_escus
Jacques Lieutaud	260
Pierre Scard	260

Louis Brémond, charpentier	490
Jullien Daumas, calfateur	436
Jacques Pascon, eschangé	
Total	1706

La communauté a fourny 1800 escus.

Du Pin, entre Aix et Marseille.

Jean Blanc, coust	242 escus
-------------------	-----------

La communauté n'a rien fourny.

De Roquevaire.

Nicolas Arnaud, coust	200 escus
-----------------------	-----------

La communauté les a fourny.

De Toulon.

Jacques vieil Regenat, coust	370 escus
Antoine Devin	315
Antoine Bouyon	216
Estienne Gautier	205
Jacques Icard	205
Louis Garsin	143
Antoine Fabre	143
Total	1597

La communauté de Toulon a fourny 1000 escus et en doibt 597.

De Sireste.

Marc Négrel, coust	249 escus
--------------------	-----------

De Saint-Maximin.

François Ricassier, coust	200 escus
---------------------------	-----------

De Saint-Tropez.

Honoré Clarian, calfateur, coust	343 escus
Louis Martin	194
Paul Martin	273
Jacques Roux	216
Estienne Perne	260
Antoine Jourdan	287
Jacques Reinaud	300 1/2
Total	1873 1/2

La communauté a fourny 800 escus et en doit 1073 1/2

De Cannes.

Jean Feissolle, coust	225 escus
Jean Cauvin	315
Donat Barrielle	260
Total	800

La communauté les a fourny.

De Grace.

Nicolas Valet, coust	200 escus
----------------------	-----------

D'Antibes.

Joseph Daniel, coust	216 escus
Honoré Feissolles	260
Total	476

La communauté a fourny 200 escus, en doibt 276.

De Saint-Laurent.

Augustin Bonnet	288 escus.
-----------------	------------

La communauté n'a rien fourny.

Toute la despence du rachapt des esclaves compris au présent roolle monte à la somme de dix huit mille quarante escus 1/2, et les communautés de Provence en ont payé huict mille huict cens, partant elles doibvent neuf mil deux cens quarante escus 1/2.

De laquelle enregistrement led[it] sieur Trubert nous a requis acte et retiré l'original dud[it] roolle concédé. Fait et publié aud[it] Toulon, dans mon estude, en présances de Joseph Catelin et Gabriel Pellegrin, témoins requis et soussignés à l'original.

Collationné à l'original par moy Gabriel Renoux, notaire royal à Toulon, soussigné :

Trubert, Catelin, Pellegrin, Renoux.

Contextualisation

Tiré de Arnaud D'AGNEL, « Rôle de 74 esclaves provençaux échangés ou rachetés à Alger par le sieur Trubert », dans Bulletin historique et philologique, 1905, Paris, Impr. Nat., 1906.

« L'acte [...] relate l'échange et le rachat d'esclaves provençaux détenus à Alger, que fit le sieur de Trubert² au nom du roi de France et le divan d'Alger. Il est bon de rappeler en quelques lignes les événements qui précédèrent ce traité et en furent la cause plus ou moins directe.

Louis XIV avait hérité des vues ambitieuses de Mazarin sur l'Afrique du nord. [...] Le ministre [...] comprenait de quelle importance serait pour notre pays la possession d'un port sur le littoral algérien. Il y voyait certainement le meilleur moyen de se défendre économiquement contre des attaques toujours nouvelles et le point de départ de la colonisation française en Algérie. Dans cette politique extérieure, Mazarin ne faisait que suivre l'exemple du cardinal Ximénès, dont les efforts avaient eu, entre autres objectifs, l'implantation solide à Oran du pouvoir espagnol.

En 1664, Louis XIV confie au chevalier de Clerville la mission de reconnaître le littoral algérien afin de choisir un port pour y créer un centre commercial et un poste militaire. Le chevalier hésite entre Bône, Stora, Bougie ; il se décide enfin pour Djidjelli qui, de l'avis de Duquesne et d'autres capitaines de renom, serait un port de premier ordre. Malheureusement l'expédition échoue, et force est de

² Le chevalier de Trubert, nommé commissaire général en 1666, servait dans la marine dès l'année 1643 ; en 1666, il fut député auprès du dey d'Alger par Louis XIV pour le renouvellement des traités : il revint en France en septembre 1667 et fut tué le 6 juillet 1669 en examinant un canon.

conclure la paix avec le divan d'Alger que signe, le 17 mai 1666, le sieur de Trubert au nom du roi de France.

En dehors de questions ayant trait au commerce et à la navigation, les principales clauses du traité regardent l'échange et le rachat des esclaves et en fixent les conditions qu'il est intéressant de connaître.

A la suite de l'accord du 17 mai 1666, le divan met tout le mauvais vouloir possible à rendre les esclaves français. A plusieurs reprises, Colbert se plaint des retards continuels apportés à la restitution ; il écrit à ce sujet au sieur de Trubert [...]. Le roi [...] avertit M. d'Infreville qu'il envoie M. Trubert une seconde fois à Alger, sur le vaisseau Le Courtisan, pour en rapporter nos captifs.

L'acte passé devant le notaire Renoux le 25 juin 1668 désigne presque sûrement les derniers esclaves ramenés en France par les soins du sieur de Trubert.

Les sommes exigées pour le rachat de ces 68 provençaux s'élèvent à 18000 écus $\frac{1}{2}$, soit 54000 livres environ. C'est une nouvelle preuve [de la dépense] considérable que durent faire les communautés de Provence pour libérer leurs captifs. Ces communautés n'auraient pas pu faire face à de telles dépenses si Louis XIV ne leur eût accordé un secours de 100000 livres qu'il fit remettre au sieur de Trubert par le trésorier de la Marine. Si généreux que puisse paraître ce subside, c'est peu quand on songe aux 1127 captifs rapatriés par Trubert dans le cours des deux ans qui suivirent le traité de 1666.

Sans doute le rachat dut devenir avec le temps de plus en plus onéreux, de sorte que les derniers esclaves rendus à la liberté coûtèrent plus à leurs compatriotes que ceux rachetés auparavant ; c'est ce que laissent supposer les rançons relativement énormes des 68 provençaux dont le total dépasse le chiffre de 54000 livres.

Le rachat des esclaves était une charge d'autant plus accablante pour les communautés de Provence que la plupart des captifs étaient sans ressources personnelles et appartenaient à des familles trop pauvres pour contribuer aux frais de leur rachat.

C'est ainsi sur notre acte que seul le nommé Louis Suquet, de La Ciotat fournit 100 écus sur le prix de son rachat qui se monte à 425 écus. [...].

On voit [dans cet acte] que les villes du midi qui ont le plus à souffrir des pirates d'Algérie sont, comme on doit s'y attendre, celles situées sur le littoral méditerranéen. Des 16 villes et villages mentionnés, 10 sont des ports maritimes et 2 sont reliés à la mer : Arles par le Rhône et Saint-Laurent par le Var ; quant aux 4 localités sises à l'intérieur des terres, elles sont dans le voisinage des côtes : Grasse, la plus éloignée, est distante d'une vingtaine de kilomètres.

Une observation plus intéressante à faire est que La Ciotat figure sur notre acte pour 21 esclaves, tandis que Marseille n'y figure que pour 10 esclaves, dont deux échangés [...].

Ce fait semble tout d'abord inexplicable, étant donné l'importance sans rivale du commerce marseillais ; mais il s'explique très bien par l'existence à La Ciotat de vastes chantiers de constructions navales et par le petit cabotage auquel se livraient presque exclusivement les Ciotadains. Tandis que les négociants de Marseille font surtout le grand cabotage, les trafiquants de La Ciotat ne font presque que le petit, n'exportant guère que des produits agricoles. Mais la principale raison de ce fait est que La Ciotat était naguère le port d'armement des navires marchands de Marseille.

Il est tout naturel que les corsaires rôdent autours des chantiers de constructions navales, cherchant par ruse ou par violence à faire des prises dans le personnel ouvrier ; il leur importe à la fois et d'avoir des bras exercés pour construire leurs galères et d'en enlever à leurs ennemis pour empêcher ou retarder le lancement de nouveaux navires destinés à leur faire la chasse³.

Au XVII^e siècle les pirates des Etats barbaresques ont d'autant plus d'intérêt à agir ainsi que Colbert s'occupe trop activement pour eux de constructions de vaisseaux.

Une remarque qui corrobore la précédente est que seules les professions qui se rapportent à la construction des navires, comme celles de charpentiers et de calfats, sont indiquées dans le rôle de rachat des esclaves, et ceux ainsi qualifiés sont toujours plus chèrement payés que les autres. Par exemple, lesdits Antoine Cariel, Ollivier Saume et Constans Giraud, tous trois charpentiers, sont rachetés 458, 370 et 469 écus, alors que le coût ordinaire du rachat est de 250 écus.

Le divan d'Alger mettait d'autant plus d'acharnement à retenir les charpentiers que Colbert s'efforçait davantage d'en recruter pour la mise en œuvre des vaisseaux de guerre.

Dans de nombreuses lettres adressées à différents officiers supérieurs, Colbert insiste sur la difficulté de se procurer des charpentiers et d'en avoir de bons. [...].

Martigues, où se trouvent des chantiers de construction moins importants, il est vrai, que ceux de La Ciotat, a beaucoup à souffrir de la part des corsaires algériens. Des 74 esclaves dont les noms sont couchés sur l'acte du notaire Renoux 10 appartiennent à la Venise provençale. Cette ville est prospère ; en

³ En 1621, le divan d'Alger se prépare à « armer huitante navires de guerre aux fins de saccager la Ciotat et toute la Provence, mettant 6000 hommes en terre ». Lettre du consul Chain aux consuls de Marseille. ADBR AA 462.

1668, elle n'a pas encore commencé à décroître comme La Ciotat ; c'est ce qui ressort de la somme de 1000 écus qu'elle paye sur le prix global du rachat de ses captifs, qui s'élève à 1696 écus.

Le petit port de Cassis était alors très riche⁴ puisque sa communauté fournit 1800 écus pour la délivrance de ses six esclaves, lorsqu'elle n'est redevable que de 1706 écus [...].

Cannes, Marignane, Roquevaire partagent l'état de prospérité de Cassis. Cannes paye intégralement les 800 écus, somme exigée pour ses 3 captifs. Marignane n'ayant à racheter que le sieur Pierre Béraud, pour lequel on ne demande que 172 écus, en fournit 200.

L'étude que nous publions sur le rôle des 74 esclaves provençaux rachetés ou échangés à Alger par le sieur de Trubert est une contribution à l'histoire si intéressante de la piraterie au XVII^e siècle.

La modicité des sommes d'argent fournies par la plupart des communautés provençales pour le rachat de leurs captifs montre le mal longtemps irréparable causé par les incursions des corsaires algériens de la Basse-Provence, pays dont la principale et presque l'unique ressource était jadis [...] le commerce maritime et en particulier le commerce avec l'Afrique du nord.

On y voit aussi, par le nombre des charpentiers et des calfats mentionnés et par l'élévation de leur prix de rachat, que l'une des principales préoccupations de la France et des Etats barbaresques était, à cette époque de piraterie forcenée et de guerres maritimes, le développement des constructions de navires auxquelles Colbert, qui contribua si puissamment à relever la marine française, accorda la meilleure part de sa sollicitude. »

Piste(s) d'exploitation pédagogique

Ce document permet d'évoquer une facette assez méconnue de l'esclavage au XVII^e et XVIII^e siècles, celui de la traite arabe, pendant du commerce triangulaire occidental.

Ce document permet aussi d'évoquer l'esclavage en terre d'Islam ainsi que les relations diplomatiques transméditerranéennes pendant le règne de Louis XIV, notamment la guerre que déclare le dey d'Alger à Louis XIV en 1681, soit 25 ans après le traité de paix conclu par le sieur de Trubert. Cette guerre a pour origine la capture d'un navire de guerre français et la réduction en esclavage de tout l'équipage. En 1682-

⁴ La pêche au corail et le petit cabotage faisaient la fortune de Cassis.

1683, l'amiral français Abraham Duquesne commande par deux fois le bombardement d'Alger, et force le dey à restituer tous les esclaves chrétiens. En représailles au bombardement de Duquesne, les Turcs supplicient le consul de France, le Père Jean Le Vacher, en l'utilisant comme boulet de canon humain.

Glossaire

Cabotage : navigation marchande le long des côtes.

Calfat : ouvrier calfatant les bateaux. c'est-à-dire rendre étanche la coque d'un navire en garnissant les fentes d'étoupe.

Divan : ensemble du conseil du sultan.

Rôle : document financier. Feuille d'un acte notarié, d'une expédition de jugement, d'un cahier des charges.